



N° 2021 – 003

Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-257400135-20210204-D2021_003BIS-DE

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Jeudi 4 février 2021

Objet : Election des membres de commission d'appel d'offre

L'an deux mille vingt,
Le 4 février 2021 à 19 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Mont Favy à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Rozenn DURAND

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY

Etaient excusés: Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 10

Votes pour : 10 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation : 29/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2020_013 du 18 juin 2020 est retirée.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical décide de procéder, au scrutin de proportionnelle au plus fort, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une liste comportant 5 titulaires et 3 suppléants a été déposée.

Liste candidate :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

Le Comité syndical décide de procéder à l'élection des membres de la Commission au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-3 du CGCT).

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 10
 Nombre de présents : 11
 Nombre de représentés : 10
 Nombre de suffrage exprimés : 10
 Nombre de suffrage pour : 10
 Nombre de suffrage contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
CAUL-FUTY Laurène	

La Composition de la Commission d'appel d'offre est ainsi constituée :

RAVAILLER Johann	Président
CONSTANT Jean-Paul	Vice-président - représentant
Délégués titulaires	Délégués suppléants
KHADRAOUI Kader	FERRAND Stéphanie
DURAND Rozenn	RUAU Gwenaël
JULES Peter	DEPOISIER Sophie
Laurène CAUL-FUTY	

Le COMITE SYNDICAL valide l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Pour copie conforme au registre

Le Président
 M. Johann RAVAILLER

